

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Communiqué

Paris, le 23 novembre 2001

***Pop Stars* est une œuvre audiovisuelle... mais pas un documentaire de création.**

La Scam gère les droits des auteurs d'œuvres à caractère documentaire. Les droits générés par la diffusion de *Pop Stars* seront donc gérés par la Scam. C'est à ce titre que la Scam donne son avis sur la polémique ambiante.

Indéniablement *Popstars* est une œuvre audiovisuelle à caractère documentaire : elle comporte un scénario, un montage, une production... elle est l'œuvre d'un auteur. Le scénariste et le réalisateur de *Pop Stars* doivent donc être reconnus comme tels et percevoir les droits d'auteurs qui leur reviennent.

...mais *Pop Stars* n'est pas un documentaire de création qui pourrait à ce titre avoir accès au compte de soutien.

La Scam, qui rassemble 17.000 auteurs de documentaires et reportages audiovisuels et radiophoniques, conteste donc la décision du CSA et du CNC d'inclure *Pop Stars* et les émissions similaires dans les bénéficiaires du compte de soutien et les obligations de production des chaînes.

La Scam rappelle que le compte de soutien géré par le CNC est envié de tous nos voisins européens. Ce système, voulu par les pouvoirs publics, fut instauré pour soutenir la création audiovisuelle. A ce titre les auteurs et les producteurs en ont toujours soutenu l'existence et la légitimité. Les évolutions de la télévision et la mise en place de nouveaux programmes ne doivent donc pas permettre aux diffuseurs de se désengager de leurs obligations en matière de création.

Information presse

Eve-Marie Cloquet > 01 56 69 58 80

Stéphane Joseph > 01 56 69 58 88